

COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE ORGANISÉ PAR ÉNERGIES & AVENIR LE 30 NOVEMBRE 2021

« Cap sur 2022-2027 - quelles perspectives pour la rénovation énergétique des bâtiments ? »

ÉNERGIES & AVENIR

L'association Énergies & Avenir regroupe l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La filière chauffage à eau chaude emploie 300 000 personnes en France et représente un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables

Interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, Énergies & Avenir agit depuis 25 ans comme force de proposition afin de promouvoir le développement de bâtiments performants, notamment grâce à de nombreuses études techniques portant sur la rénovation et la performance énergétique des bâtiments.

Énergies & Avenir défend une approche de la transition énergétique pragmatique et accessible, qui accorde une place à toutes les énergies.

Alors que d'importantes échéances institutionnelle et électorale donneront le ton des cinq prochaines années – Présidence Française de l'Union européenne (PFUE), élections présidentielle puis législatives – l'association Énergies & Avenir a souhaité s'interroger sur les perspectives à anticiper pour la rénovation énergétique. Un secteur qui sera au centre des débats puisque les directives du Paquet européen « Fit for 55 » seront discutées pendant ce même semestre et sous la présidence de la France, et que ces mêmes directives seront ensuite transposées lors du prochain quinquennat.

Alors que ces échéances approchent, quel bilan peut-on dresser des nombreuses législations et réglementations qui ont été prises ces cinq dernières années pour encadrer et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments ? Quelles sont les attentes des professionnels du secteur ? Quels sont les enjeux du corpus de textes européens à anticiper, notamment au regard des révisions des directives sur la performance énergétique des bâtiments, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ? Pour répondre à ces questions, Énergies & Avenir a réuni :

- **Christophe Grudler** : Député européen, membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen
- **Julie Purdue** : Déléguée Générale adjointe de l'association AMORCE
- **Joël Pedessac** : Trésorier d'Énergies & Avenir et Directeur général de France Gaz Liquides

LES PRINCIPAUX MESSAGES DÉFENDUS PAR L'ASSOCIATION :

- **La nécessité de stabilité et de simplicité des aides pour la rénovation énergétique** : le secteur a besoin de stabilité législative et réglementaire pour se projeter, aussi bien les professionnels que les ménages
- **L'accompagnement vers des parcours de rénovation**, plutôt que d'opposer rénovations par geste et rénovations globales.
- La recherche d'un **mix énergétique varié**, qui laisse toute sa place à la chaleur renouvelable et ses multiples sources, afin d'éviter les manques d'approvisionnement en cas de pointe électrique.
- **Le développement et le soutien des technologies hybrides** est nécessaire via une adaptation des aides à la rénovations énergétique.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN ENJEU DU PACTE VERT EUROPÉEN

Son agenda ne lui permettant pas d'être présent à ce webinaire, le député européen **Christophe Grudler**, s'est exprimé via une vidéo. Alors que les objectifs du Paquet Climat de l'Union Européenne, baptisé « *Fit for 55* », ont été publiés le 14 juillet 2021, le député européen a expliqué que cette étape, intermédiaire, était primordiale dans la construction de la stratégie d'atteinte de la neutralité carbone de l'UE.

« **Le secteur du chauffage n'est pas laissé pour compte** », a-t-il souligné en précisant que le secteur était au cœur de plusieurs travaux. De la révision des directives sur les énergies renouvelables à la mise en place des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, en passant par la performance énergétique des bâtiments, l'ensemble des évolutions est pris en compte pour parvenir à la neutralité carbone. Par ailleurs, ces évolutions doivent « *aussi* » venir du marché, explique le député européen. Alors que **la tendance est à l'électrification des modes de vie**, le chauffage est également concerné a souligné Christophe Grudler. Il a enfin appelé à « *être ambitieux et à regarder de l'avant* », considérant la rénovation énergétique comme un véritable levier pour faire baisser les émissions carbone d'ici 2050.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE A CONNU BEAUCOUP D'ÉVOLUTIONS EN PEU DE TEMPS

Après cette introduction vidéo du député européen Christophe Grudler, **Julie Purdue**, Déléguée Générale adjointe de l'association AMORCE, a pris la parole pour dresser **le panorama des évolutions des politiques publiques en matière de rénovation énergétique sur ces 5 dernières années**.

Madame Purdue est revenue sur quelques mesures phares depuis 2015 et la loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, comme le lancement du chèque énergie en 2018, la loi Énergie Climat en 2019, la loi Climat Résilience en 2021 ou encore la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour 2023-2028. La représentante d'AMORCE a

également abordé les différents travaux réglementaires (RE2020, refonte du DPE, décret tertiaire) parmi les étapes importantes de ces dernières années. Enfin, Julie Purdue a évoqué les multiples aides, financements et coups de pouces mis en place afin d'inciter les Français, mais aussi les collectivités locales, à passer le pas de la rénovation énergétique, comme Ma Prime Rénov', le récent Accompagnateur rénouv', la convergence des aides sous la bannière France Rénov', le plan de relance, les contrats de transition écologique ou encore le programme [SARE¹ piloté par l'ADEME](#). « *La rénovation des bâtiments a et subit une transition profonde* », a-t-elle conclu pour sa première intervention.

- **Une profusion réglementaire et législative parfois contre-productive**

Joël Pedessac a poursuivi ce bilan des évolutions des politiques de rénovation énergétique en soulignant que **cette profusion de textes et de réformes avait « parfois été contre-productive »** pour le secteur, comme pour l'objectif d'accélérer et de massifier les rénovations énergétiques. En effet, **Énergies & Avenir œuvre pour donner plus de stabilité et de visibilité aux acteurs**. « *N'oublions pas que les professionnels sur le terrain sont les premiers relais de la rénovation énergétique* » a-t-il rappelé, soulignant qu'un environnement législatif et réglementaire mouvant déstabilisait le marché. Il a illustré les risques d'un tel manque de stabilité en prenant l'exemple de l'arrêt du « coup de pouce chauffage » prévu initialement fin 2021, anticipé au 30 juin. Depuis 4 ans pour les seuls CEE², au moins 11 textes ont modifié les modalités du dispositif, ce qui force tous les acteurs à s'adapter et réduit les perspectives des artisans comme des ménages.

Rappelant ensuite les positions d'Énergies & Avenir, Joël Pedessac a mis en avant les avantages des systèmes de la boucle à eau chaude, qui ne sont pas toujours soutenus par les aides à la rénovation, bien qu'encore utilisés massivement par de nombreux ménages et présentant les meilleures performances énergétiques. L'autre enjeu soulevé par Joël Pedessac, est celui des énergies et du mix énergétique français. En effet, la tendance étant à l'électrification, **les systèmes à effet joule sont nombreux dans les foyers : un schéma risqué en cas de pointe électrique**.

¹ Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

² Certificats d'Économie d'Énergie

Le porte-parole de l'association a résumé sa première intervention en 3 points principaux au cœur de l'action d'Énergies & Avenir :

- **Rétablir Ma Prime Rénov' pour l'ensemble des systèmes à eau chaude**, chaudières comprises, pour tous les ménages, avec des aides bonifiées pour les ménages plus précaires ;
- **Favoriser les systèmes de chauffage performants** et plus facilement régulables ;
- **Instaurer une réelle stabilité réglementaire et législative** pour donner de vraies perspectives à la rénovation énergétique et au secteur.

Julie Purdue a abondé en ce sens et s'est montrée critique de ce « stop and go » législatif et réglementaire caractéristique des cinq dernières années. Continuant sur les CEE, elle a relayé une forte inquiétude des collectivités représentées par AMORCE. Utilisés depuis 2009, plusieurs problématiques liées aux changements réglementaires des CEE sont apparues : certaines règles ont été durcies, les fraudes se sont multipliées, les délais administratifs se sont allongés générant des coûts supplémentaires conséquents pour les collectivités. Néanmoins, **la déléguée générale adjointe d'AMORCE a soulevé plusieurs points positifs de ces dernières années, notamment le programme ACTEE³** qui a permis l'augmentation des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics, même si demeurent des interrogations sur la suite de ce programme qui prend fin en 2023.

AMORCE note par ailleurs qu'il y a une étape importante à franchir en termes de coûts et de moyens à engager pour une grande partie des collectivités. La plupart n'ont pas encore mené d'actions de rénovation énergétique, s'arrêtant à l'inventaires des bâtiments, l'identification des financements, sans vraiment franchir le cap des travaux. Pour ces collectivités-là **AMORCE agit, notamment via la publication au mois de février 2022 d'un [outil](#) élaboré en partenariat avec la Banque des Territoires pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de rénovations.**

- **L'accompagnateur rénov', prochaine évolution réglementaire à préparer**

Enfin, Julie Purdue a abordé les travaux en cours sur l'Accompagnateur rénov', dispositif issu du rapport Sichel⁴ et de la loi Climat et Résilience, notamment parce que ce nouveau dispositif devra s'articuler avec les espaces FAIRE⁵ existants, les guichets développés par les collectivités territoriales et la montée en puissance du service public France Rénov'. Pour la représentante d'AMORCE, **« cet accompagnateur doit être simple et bien fléché, et éviter les stop and go ».**

L'année 2022 sera *« une année de transition »*, a rappelé Julie Purdue, avec entre autres le passage de témoin entre l'ADEME et l'ANAH qui devient agence de référence de la rénovation énergétique, la consultation publique sur l'Accompagnateur rénov', le cahier des charges de l'accompagnement, et le montant des travaux à partir desquels l'accompagnement est pris en charge.

Joël Pedessac a ajouté qu'Énergies & Avenir était bien sûr très attentive à la mise en place de l'Accompagnateur rénov'. L'association a souligné auprès des pouvoirs publics **la nécessité de ne pas trop abaisser le seuil de travaux au-dessus duquel le recours à l'accompagnateur serait obligatoire afin de ne pas aider les mono-gestes et de concentrer l'aide sur les rénovations multipostes.** Cela serait de plus un frein à la massification de la rénovation. Ainsi, le seuil de travaux actuel préconisé à 5 000 euros serait beaucoup trop bas s'il était confirmé. Une position partagée par Julie Purdue pour qui, l'accompagnement des ménages et la mise en place d'outils pour identifier les passoires énergétiques est indispensable, mais ne doit pas apparaître comme un obstacle supplémentaire au passage à l'acte.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

- **Les risques du « tout électrique »**

L'électrification annoncée du chauffage est évidemment un enjeu pour la filière de la boucle à eau chaude comme pour la rénovation énergétique. Julie Purdue a souligné que l'installation de solutions

³ Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

⁴ Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés - O. Sichel, mars 2021

⁵ Faciliter, Accompagner, Informer pour la Rénovation Énergétique

électriques dans les collectivités, parfois peu performantes, étaient l'illustration de cette électrification. De plus, elle a souligné que **le décret tertiaire (2019) ayant retenu une unité de consommation d'énergie en énergie finale, cela pouvait inciter les collectivités à se déconnecter des réseaux de chaleur et installer à la place des PAC⁶ électriques**. L'association AMORCE se mobilise à présent sur la RE2020 pour que les solutions renouvelables, et vertueuses, restent des solutions que les collectivités peuvent développer sur les bâtiments publics. Joël Pedessac a également souligné que la méthode de calcul de la performance énergétique des bâtiments retenue dans la RE2020 avait tendance à favoriser l'électricité. Pourtant, **le « tout électrique ne peut avoir que des effets négatifs, notamment sur les pointes électriques l'hiver »**, a-t-il nuancé.

- **Les solutions proposées par Énergies & Avenir pour massifier les rénovations énergétiques décarbonées, sans risquer le tout électrique**

Pour massifier les rénovations énergétiques décarbonées, sans risquer le tout électrique, Énergies & Avenir propose **d'instaurer des parcours de rénovation** : plutôt que d'opposer rénovation par geste et rénovation globale, ce parcours encouragerait les usagers à mener des travaux étalés dans le temps, sur plusieurs postes ; les aides étant conditionnées à la réalisation des travaux suivants. Ces parcours de rénovation sont une solution pragmatique qui permet de faciliter le passage à l'acte, tout en réalisant des travaux ponctuels efficaces immédiatement et adaptés à chaque situation (ex : changement de système de chauffage, installation d'un thermostat ou de robinets thermostatiques). Ces travaux s'inscrivent alors dans une démarche planifiée sans pour autant être fastidieuse ni peser trop lourdement sur les finances d'un ménage ou la continuité d'activité d'un bâtiment tertiaire.

Également, Énergies & Avenir préconise **d'encourager les solutions hybrides**. Ces solutions permettent d'associer une chaudière à condensation qui a d'excellents rendements et un équipement type pompe à chaleur ou solaire thermique (ST) qui donne accès à la chaleur renouvelable. Ainsi, lorsque les températures sont relativement clémentes, le logement peut être chauffé grâce à l'équipement à énergie renouvelable, et lors des pointes de froid, grâce au relai

assuré par la chaudière à condensation, qui vient ainsi soulager le réseau électrique dans le cas d'une association avec une PAC, ou pallier le manque de soleil dans le cas d'une hybridation avec du ST. Pour se développer, ces équipements devront bénéficier d'une tarification reflétant convenablement les coûts qu'ils permettent d'éviter sur le système électrique. En effet, l'installation d'équipements hybrides représente une solution aussi intéressante que la pompe à chaleur électrique en termes de décarbonation, mais à l'inverse des solutions 100% électriques, dont la performance se dégrade en hiver, elle contribue à réduire la pointe électrique hivernale et donc évite à la collectivité les surcoûts importants associés à cette pointe.

CONCLUSION

L'année 2022 est le début d'une **période charnière pour la rénovation énergétique** – multiples consultations (Accompagnateur rénov', PPE, SNBC), échéances politiques (PFUE, Fit for 55), électorales – marqueront un tournant pour la rénovation énergétique.

Il apparaît également que **la tendance à l'électrification du chauffage ne peut pas devenir une norme au risque de déséquilibrer notre mix énergétique et technologique**. Pour maintenir des objectifs de réduction des consommations et des émissions de CO₂ ambitieux, les systèmes du chauffage à eau chaude, parce qu'ils sont parmi les plus adaptables et les plus performants, semblent des alliés de taille. Afin qu'ils expriment leur plein potentiel, pour les ménages comme pour les collectivités, il convient de maintenir un environnement législatif et réglementaire stable, des aides appropriées selon la performance des équipements, et un accompagnement des ménages et collectivités efficace et progressif.

⁶ Pompe à chaleur